

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 41 (1896)
Heft: 9

Rubrik: Actes officiels

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

c'est que cette exposition présente un tableau très remarquable et très complet de l'activité déployée en Suisse dans cette branche. Les visiteurs penseront, nous n'en doutons pas, en sortant du groupe XX : la cartographie suisse est en bonnes mains, elle marche, sans arrêt, dans le chemin du progrès.

Horace L. COULIN.

ACTES OFFICIELS

M. Charles Stooss, major dans la justice militaire, qui vient d'être appelé comme professeur de droit pénal à l'université de Vienne, est relevé de ses fonctions de grand-juge de la IV^e division.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

SUISSE

Cours. — M. Berlinger, colonel, commandant de corps d'armée, étant tombé malade, le cours qui aurait dû avoir lieu pour les officiers supérieurs du II^e corps est renvoyé à l'année prochaine. Il en est de même pour le cours tactique du Gothard.

Manœuvres du III^e corps d'armée. — La France est représentée aux manœuvres du III^e corps d'armée par M. le général Brunet, commandant la 72^e brigade d'infanterie, à Pau, et par le capitaine Fourest, de l'état-major général du ministre de la guerre; — l'Allemagne, par le major-général et quartier-maître général Rothe, et par le major Schotten, du 9^e régiment de hussards, adjudant à l'état-major général du XV^e corps d'armée. Les deux attachés militaires à Berne, M. le lieutenant-colonel du Moriez pour la France, et M. le capitaine de Morozowicz, pour l'Allemagne, font naturellement partie des missions.

Les projectiles des armes à feu et les câbles électriques. — On se rappelle le canard de l'*Intelligenzblatt* sur les expériences de tir faites à Thoune pour déterminer l'influence des lignes télégraphiques sur les projectiles. La *Nature* relève ce canard qui fit son tour de